

INFO

GRIPPE AVIAIRE



INFLUENZA AVIAIRE

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

DEPUIS PEU, LES CAS SE MULTIPLIENT EN ILE-DE-FRANCE !

VOUS AVEZ DES POULES OU DES OISEAUX D'ORNEMENT

Pour les protéger de la grippe aviaire et protéger les éleveurs de volailles, il convient de :

- Confiner vos volailles, les mettre dans votre jardin d'hiver ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;
- Surveiller régulièrement vos poules, pigeons et autres oiseaux;
- Vous faire connaître en mairie ou par télédéclaration en cliquant sur <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>

EN CAS DE MORTALITÉ ANORMALE, RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE MAIRIE OU DE VOTRE VÉTÉRINAIRE.

ADOPTONS CHACUN LES BONS GESTES !

